

L'ENVIRONNEMENT JURIDIQUE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Objectifs : Connaissance du contexte juridique entourant les Collectivités publiques : droit des services publics, tutelle, contrôle de légalité, fonctions institutionnelles, police administrative, contrats administratifs, marchés publics, droits et obligations des fonctionnaires, recours administratifs, recours contentieux.

Prérequis : Aucun.

Déroulement pédagogique : Cours, mise en situation, travail par groupe, présentation d'outils et de Méthodes.

Suivi et Évaluation : Évaluation par les participants et remise d'une attestation de formation.

Destinataires : agents publics, universitaires, secteur privé afin de comprendre la personne publique contractante.

Durée : 2 jours

Coût : 990 €HT



Comprendre
pour
apprendre

NB



Evoluer au sein de la fonction publique, qu'elle soit territoriale, hospitalière ou d'Etat, implique d'appréhender un univers marqué par le sceaux de l'intérêt général. Comprendre les rouages administratifs, détenir les connaissances règlementaires, assurer une bonne pratique, est primordial.

Cette formation, pointée sur l'univers territorial, incite à la réflexion préalable à toute décision, à la bonne pratique du droit administratif. Elle permet sinon une acquisition de compétences, du moins une actualisation des connaissances du décideur public.

Elle constitue en outre un essentiel à la préparation des concours administratifs et une acquisition de connaissances requises à tout agent public ou tout salarié amené à collaborer ou contracter avec une personne publique.

In fine, cette formation s'adresse aussi bien au titulaire de la fonction publique qu'à l'agent contractuel.



PLAN DE LA FORMATION

La spécificité du droit administratif (l'intérêt général et le service public)

L'Histoire des Idées Politiques (évolution, déconcentration, décentralisation, intercommunalité, compétences)

L'organisation juridictionnelle - recours administratifs et recours contentieux

Le contrôle de légalité (tutelle, rôle du comptable public et sa responsabilité – Chambres Régionales des Comptes - contrôle citoyen)

Les sources constitutionnelles et internationales du droit administratif. Quid de la primauté, impact du droit international

Les actes administratifs unilatéraux

NB : Écueils et erreurs fatales (excès de pouvoir, détournement de fonds, prise illégale d'intérêts, diffamation, dénonciation calomnieuse et autres)

Bilan de la formation et Questionnaire satisfaction